
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2026-1228

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois de février 2026 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt numéro 2026-1228 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 2 500 000 \$

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 février 2026.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 27 FÉVRIER 2026



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et 12 h, le 27^e jour du mois de février 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 27^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.



Daniel Boudreault
Greffier